



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 57

Question écrite n° 1816

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'aménagement de la RN 57 entre Besançon et la frontière suisse (Vallorbe). Cette route constitue une liaison qui présente un intérêt à la fois international, national et local. Étant donné l'important trafic de travailleurs frontaliers, touristes, poids lourds, la fluidité n'est plus assurée, et entraîne des bouchons notamment à l'entrée sud de Pontarlier. L'importance du trafic provoque la colère des habitants du Haut-Doubs et notamment des travailleurs frontaliers exerçant leur activité professionnelle en Suisse et qui apportent à la zone frontalière de nombreux avantages économiques. Plusieurs opérations de grande envergure restent à mener afin de poursuivre le désengorgement de l'itinéraire : contournement de Pontarlier et de la Cluse et Mijoux ; déviation des Tavins ; mise à deux fois deux voies du tronçon « La Main-La Vrine ». Concernant le contournement de Pontarlier, deux millions d'euros ont été réservés dans le cadre de l'actuel PDMI-études (2009-2014) pour élaborer un projet définitif de contournement de la ville de Pontarlier. Les conditions de circulation sont de plus en plus difficiles et il est impératif d'engager rapidement ces études sur cet itinéraire de première importance qui participe au développement économique du Haut-Doubs et à l'aménagement de ce territoire. Aussi, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'aménagement de la RN57 s'inscrit dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI). La hiérarchisation des priorités au niveau régional et les contraintes budgétaires régissent l'exercice. Des arbitrages ont donc été rendus par le précédent Gouvernement et certaines opérations ont été repoussées à la prochaine génération de PDMI. Tel est le cas des opérations évoquées (déviation des Tavins, mise à 2 x 2 voies du tronçon « La Main - La Vrine », contournement de la Cluse et Mijoux), dont la réalisation nécessitera, le moment venu, un engagement fort des collectivités locales concernées au côté de l'Etat. Dans le cadre de l'actuel PDMI, 30 millions d'euros sont inscrits pour la mise à 2 x 2 voies de la RN57 entre l'A36 et la déviation de Devecey, au niveau de la sortie Nord de Besançon. Ce projet de mise à 2 x 2 voies, déclaré d'utilité publique, s'accompagne de travaux d'aménagement du carrefour entre la RN57 et la route départementale 1 (RD1) permettant la desserte de la gare TGV de Besançon (gare d'Auxon-Dessus) sur la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône afin de sécuriser les échanges entre les deux axes. Ces travaux sont aujourd'hui achevés, une mise en service partielle du carrefour modifié étant intervenue le 12 décembre 2011 à l'occasion de l'ouverture au public de la gare TGV avant une ouverture totale à la circulation réalisée en mai 2012. S'agissant du contournement de Besançon, la section intermédiaire comprise entre l'échangeur des Boulevards et celui de Beure constitue la dernière section restant à aménager à 2x2 voies. Les études relatives à cet aménagement sont aujourd'hui financées et conduites de sorte que les travaux puissent être engagés dans le cadre de la prochaine génération de PDMI. S'agissant enfin du projet de contournement de Pontarlier, les contraintes budgétaires dans lesquelles s'est inscrite la programmation 2012 des investissements routiers n'ont pas permis de dégager, dès cette année, les crédits nécessaires au démarrage des études d'opportunité. Elles seront engagées dans le cadre de

l'actuelle génération de PDMI, afin de permettre la prise en compte de cette opération dans le cadre de l'élaboration de la génération ultérieure de ces programmes.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1816

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4490

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7404